

Concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Introduction

« Nous devons donner la priorité à la solidarité et aider les plus modestes à réduire leur facture énergétique. C'est notre meilleur levier pour la transition énergétique. »

Nicolas Hulot

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

« Notre priorité est de protéger les plus fragiles face au froid.

Il nous faut promouvoir une rénovation énergétique abordable pour tous. La rénovation est une opportunité pour la filière du bâtiment dans nos territoires et un moteur pour l'innovation. »

Jacques Mézard

Ministre de la Cohésion des territoires

Introduction

Le plan rénovation des bâtiments est la feuille de route qui décline, sur le quinquennat, le Plan Climat pour ce secteur

45 %

*PART DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE DANS
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE*

+ 10,4 %

*HAUSSE DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DANS LE
SECTEUR DU BÂTIMENT DEPUIS
1992*

27 %

*PART DU SECTEUR
RESIDENTIEL / TERTIAIRE
DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE*

7 millions

LOGEMENTS MAL ISOLÉS

3,8 millions

*MÉNAGES EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE*

14 %

*DES MÉNAGES ONT FROID
DANS LEUR LOGEMENT EN
HIVER*

Introduction

Objectif : une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

Le plan repose sur cinq « fondamentaux » :

- 1- Faire de l'efficacité énergétique des bâtiments une priorité nationale
- 2- Accompagner les ménages modestes dans la rénovation de leur logement et renforcer leur pouvoir d'achat en luttant contre la précarité énergétique
- 3 - Faire des bâtiments publics (État, collectivités locales et leurs opérateurs) des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique
- 4 - Massifier avec des actions ciblées, reproductibles et compétitives
- 5 - Mobiliser l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs des territoires

13 ACTIONS



4 AXES

Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes

Axe 2

Massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces, et en donnant la priorité à la lutte contre la précarité énergétique

Axe 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français

Axe 4

Accompagner l'évolution des compétences de la filière du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

Introduction

Des moyens financiers importants avec le Grand Plan d'Investissement (GPI) :

	€ Par an	€ Sur le quinquennat
Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat	240 millions	1,2 milliard
Collectivités	600 millions	3 milliards (dont 2 milliards de prêts)
Bailleurs sociaux	600 millions de prêts	3 milliards de prêts
Bâtiment Etat	360 millions	1,8 milliard
Total	1,8 milliards	9 milliards

Auxquels s'ajoutent : le CITE, les CEE...

La concertation

La concertation

Le projet de plan fait l'objet d'une concertation **pendant deux mois** (jusqu'à fin janvier 2018) pour écouter toutes les parties prenantes

Cette période de concertation va permettre :

- de compléter et préciser le plan ;
- de mobiliser les acteurs et de les **encourager à agir rapidement** ;
- de faire la **promotion du plan** pour en assurer l'appropriation par le plus grand nombre ;
- de faire **des territoires** les moteurs de la mise en œuvre du plan.

La concertation est organisée aux niveaux national et local (sous l'égide des préfets de région et de département).

Le grand public comme l'ensemble des acteurs peuvent contribuer sur <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

AXE 1

**Faire de la rénovation énergétique une
priorité nationale identifiée aux
objectifs hiérarchisés**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Il existe une multitude d'objectifs qui doivent être clarifiés

La lutte contre la précarité énergétique poursuit aussi un objectif social

De premières économies peuvent être faites à moindre coût en changeant les comportements



Action n° 1 : Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé

- **Baisser de 15 % la consommation énergétique des bâtiments à l'horizon 2023 par rapport à 2010**
- **Rénover sur 5 ans la moitié des 1,5 million de passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus**
- **Développer un programme d'éducation aux économies d'énergie pour les scolaires, particuliers et TPE-PME.**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Une meilleure connaissance du parc est nécessaire ;

Les dispositifs de suivi de la rénovation doivent être améliorés ;

Les données existantes doivent être mobilisées.



Action n° 2 : Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

- **Améliorer les dispositifs de suivi des rénovations énergétiques et mettre en place les outils d'évaluation du plan d'action**
- **Mettre en place un véritable observatoire national de la rénovation énergétique avec l'aide de l'Ademe**
- **Piloter l'action à l'aide d'un tableau de bord régulièrement mis à jour et publier les résultats du plan.**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Les objectifs d'efficacité énergétique ne seront atteints qu'avec un large soutien de tous les acteurs impliqués ;

Besoin d'une communication qui rassemble, embarque de nouveaux messages (confort, valeur patrimoniale...) et s'adapte aux différents publics (propriétaires, locataires, bailleurs, acheteurs...).



Action n° 3 : Unifier la communication sous une bannière qui rassemble et donne envie

- **Créer, en concertation avec les acteurs, une marque commune de la rénovation énergétique**
- **Décliner sous cette marque une communication adaptée à chaque public - cf. campagne énergie lancée par l'Ademe en 2018**
- **Convaincre les entreprises et les collectivités d'utiliser la marque.**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

La rénovation énergétique nécessite une action de long terme, qui doit mobiliser de nombreux acteurs publics mais aussi toutes les parties prenantes, tant du côté de l'offre que de la demande.



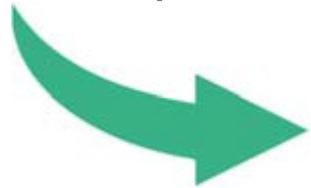
Action n° 4 : Mettre en place un pilotage resserré, mais associant largement les acteurs de la mise en œuvre du plan

- **Un comité de pilotage sera en charge de la mise en œuvre du plan et en rendra compte chaque année**
- **Deux animateurs seront nommés pour veiller à la bonne association des parties prenantes et à la cohérence des actions.**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Les collectivités territoriales et leurs groupements ont un rôle déterminant à jouer dans la rénovation énergétique.



Action n° 5 : Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

- que chaque collectivité développe sa communication sous la marque commune
- que les régions déploient le service public de la performance énergétique de l'habitat
- que la région et les EPCI mobilisent les acteurs locaux afin de structurer une offre adaptée au territoire et à même de répondre aux besoins locaux de la rénovation
- que la région et les EPCI coordonnent la définition du parc à rénover en priorité, puis élaborent et mettent en œuvre des programmes territorialisés de rénovation
- que l'ensemble des collectivités se mobilisent pour la rénovation énergétique de leur parc, organisent et partagent les retours d'expérience.

AXE 2

Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

L'accompagnement des ménages est décisif pour la définition et la mise en œuvre de projets de rénovation ;

MM. Piron et Faucheux sont missionnés pour proposer le contour du futur service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), tel qu'introduit par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Action n° 6 : Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

- **Le guichet unique sera déployé à travers la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat sous pilotage des régions**
- **Les conditions de ce déploiement seront précisées dans les PREE sur la base d'un cahier des charges national qui sera défini à l'été 2018.**

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

Les aides à la rénovation énergétique sont complexes, mal articulées et souvent méconnues des Français et des professionnels ;

Pour rendre la rénovation énergétique accessible au plus grand nombre, il faut également développer des financements adaptés, portés par le marché.



Action n° 7 : Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

- **L'État étudiera en 2018 la transformation du CITE en une prime forfaitaire ;**
- **Le crédit d'impôt sera maintenu dans un régime transitoire en 2018 ;**
- **L'État facilitera l'accès au crédit des ménages aux revenus les plus faibles, notamment en améliorant l'écoprêt à taux zéro.**

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

Pour atteindre les objectifs de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter sensiblement le nombre de rénovations thermiques réalisées chaque année, notamment pour faire disparaître les 7 millions de « passoires thermiques » ; le programme Habiter Mieux de l'Anah est essentiel pour lutter contre la précarité énergétique mais doit être complété par d'autres interventions massifiées, reproductibles et à coût maîtrisé



Action n° 8 : Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

- **L'Anah rénovera 75 000 logements par an dès 2018 dans le cadre du programme Habiter Mieux**
- **L'État incitera à la création de programmes standards déployés massivement par des acteurs privés, notamment via des appels d'offres territorialisés**
- **Toutes les passoires thermiques du parc social seront rénovées durant le quinquennat.**

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

L'État ne doit pas financer seul la rénovation de l'intégralité du parc ;

À moyen terme, la rénovation des passoires thermiques nécessitera des mesures fortement incitatives ou réglementaires ;

Il convient de fiabiliser les diagnostics de performance énergétique, afin de pouvoir les utiliser à des fins réglementaires ou fiscales.



Action n° 9 : Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

- **D'ici fin 2018, l'État révisera la réglementation thermique globale des bâtiments existants, et reformera les DPE pour les fiabiliser. Des passeports pour la rénovation énergétique y seront joints pour les logements les moins performants ;**
- **Une analyse des différentes mesures incitatives, fiscales ou réglementaires permettant d'accélérer la rénovation des logements les moins performants sera lancée.**

AXE 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

CONSTATS :

Le parc tertiaire public représente approximativement 380 millions de m² soit 37 % du parc tertiaire national ;

L'État et ses opérateurs sont propriétaires d'environ 100 millions de m² ;

Les collectivités territoriales possèdent environ 280 millions de m² ;

Le Gouvernement intensifie l'effort de rénovation de ce parc. Il y consacre 4,8 milliards d'euros à travers le Grand Plan d'Investissement



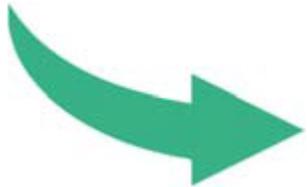
Action n° 10 : Favoriser la rénovation du parc tertiaire en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien

- **L'État améliorera le suivi des consommations et le pilotage global de son parc immobilier et engagera la rénovation énergétique de séries de bâtiments pour rénover un quart de son parc le nécessitant pendant le quinquennat ;**
- **L'État incitera les collectivités locales à rénover leur parc, et notamment les bâtiments scolaires, grâce à des CPE, des prêts bonifiés (CDC) et des subventions (DSIL).**

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

CONSTATS :

La Loi TECV fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique de 60 % en 2050 pour les bâtiments tertiaires.



Action n° 11 : Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

- **L'ambition d'économies d'énergie dans le tertiaire sera maintenue et la base légale des obligations renforcée ;**
- **Bpifrance développera un crédit-bail immobilier dédié à la rénovation énergétique.**

AXE 4

Renforcer les compétences et l'innovation

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

CONSTATS :

L'accompagnement par des professionnels bien formés sécurise les particuliers et crée la confiance ;

L'obligation d'avoir recours à des entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE) pour bénéficier du CITE a été efficace pour développer la formation, mais cette labellisation reste perfectible.



Action n° 12 : Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

- **Le dispositif RGE sera amélioré, tout en limitant le coût pour les entreprises. La qualité des travaux sera mieux contrôlée ;**
- **La formation professionnelle dans le secteur de la rénovation énergétique sera améliorée et renforcée.**

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

CONSTATS :

La rénovation thermique conjugue des exigences fortes en matière de quantités de logements à rénover, de qualité des travaux à réaliser et de maîtrise des coûts ;

Le secteur est très hétérogène et fragmenté ; la réussite du plan suppose de moderniser l'ensemble de la filière en soutenant les innovations.



Action n° 13 : Développer et soutenir l'innovation

- **L'État soutiendra l'innovation dans les filières du bâtiment, de la rénovation et de l'efficacité énergétique par des appels à manifestation d'intérêt et des engagements volontaires.**

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr